

BARÈME D'HONORAIRES

Applicable au 01/01/24 et révisable chaque année

HONORAIRES DE LOCATION

		MONTANT À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE (€)	MONTANT À LA CHARGE DU LOCATAIRE (€)
LOCAUX A USAGE D'HABITATION PRIX AU M2 DE SURFACE HABITABLE	VISITE, CONSTITUTION DE DOSSIER ET RÉDACTION DE BAIL		
	Pour un bien situé en zone non tendue	8 € / M2 T.T.C.	8 € / M2 T.T.C.
	Pour un bien situé en zone tendue	10 € / M2 T.T.C.	10 € / M2 T.T.C.
	RÉDACTION ÉTATS DES LIEUX	3 € / M2 T.T.C.	3 € / M2 T.T.C.
	HONORAIRES D'ENTREMISE	75 € T.T.C.	
	REDACTION D'UN AVENANT	120 € T.T.C. à la charge du demandeur	
LOCAUX COMMERCIAUX OU PROFESSIONNELS	HONORAIRES DE LOCATION		2 mois de loyer T.T.C.
	RÉDACTION BAIL		360 € T.T.C.
GARAGE ET PARKING	VISITE, RÉDACTION DE BAIL ET ETATS DES LIEUX	150 € T.T.C.	150 € T.T.C.

HONORAIRES DE GESTION

Prestations	MONTANT À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE
Honoraires pour la gestion courante d'un bien	7,5 % T.T.C. des encaissements
Assurance Loyer Impayés	2,75 % T.T.C. des encaissements
Assurance Propriétaire Non Occupant	Sur devis
Assistance à l'obtention des documents techniques (diagnostics électrique, gaz, DPE...)	36 € T.T.C.
Assistance à la préparation de la déclaration fiscale	90 € T.T.C.
Gestion de travaux (inférieur à 3000 € T.T.C.)	3 % T.T.C. des encaissements
Gestion de travaux (supérieur à 3000 € T.T.C.)	6 % T.T.C. des encaissements
Clôture d'un dossier de gestion	100 € T.T.C. / lot principal

HONORAIRES DE SYNDIC

Prestations	Montant (€)
Gestion courante de la copropriété	Sur Devis
Immatriculation initiale du syndic	180 € T.T.C.
Mise en demeure d'un tiers par LRAR	40 € T.T.C.
Mise en demeure d'un copropriétaire	60 € T.T.C.
Conclusion d'un protocole d'accord par acte sous seing privé	60 € T.T.C.
Frais de constitution d'hypothèque	150 € T.T.C.
Dépôt d'une requête en injonction de payer	150 € T.T.C.
Établissement d'un pré-état daté / état-daté	380 € T.T.C.
Délivrance d'une copie du carnet d'entretien	30 € T.T.C.
Délivrance d'une copie des diagnostics techniques	30 € T.T.C.
Délivrance au copropriétaire de document administratif	30 € T.T.C. / document
Préparation et tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire de 2h	50 € T.T.C. / lot principal (avec un minimum de 520 €)
Établissement de l'ordre du jour, élaboration et envoi de la convocation avec l'ordre du jour de l'Assemblée Extraordinaire	25 € T.T.C. / lot principal
Toutes demandes spécifiques	120 € T.T.C. / heure

T.T.C. : Toutes Taxes Comprises.

La remise d'une facture est obligatoire (article 2 de l'arrêté n°83-50/A du 03/10/1983).